



Département de la Marne
Commune de LOIVRE
51220

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAUX, Maire, et en présence du public.

Membres en exercice : 15	Présents : MM Claudine ROUSSEAUX (Maire) - Cyril RICHARD (Adjoint) - Aurélia BOURGUIGNON (Adjointe) - Alain HARBULOT (Adjoint) - Gladys BLONDELLE (Adjoint) - Simon BOUILLARD – Francesca FRODEFOND - Adrien BRAQUEMART - Stéphanie AUFRAY - Stéphanie DUFERMONT – David MARIÉ - MOUNGUENGUI MUGUENE Luce – Yoann KILL – Sophie COIRNOT
Date de convocation : 28 mai 2026	
Secrétaire de séance : Cyril RICHARD	
Présents : 14	Absents : Ludovic VIE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

Délibérations

DE n°2026-CM06-01 – Validation des travaux d'extension de réseau rue de Verdun par les services du SIEM

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Madame le Maire présente au conseil le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau rue de Verdun.

Les travaux sont estimés à 10 452 € TTC le SIEM exécutant la tranchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ces travaux d'extension d'un montant de 10 452 € TTC ;
- **CHARGE** Madame le Maire des formalités afférentes à cette décision.

DE n°2026-CM06-02 – Modification de la maquette budgétaire du budget principal « COMMUNE DE LOIVRE » pour y intégrer l'autorisation de virement de crédits

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

L'article L.5217-10-6 du CGCT donne la possibilité à l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il faut une délibération de l'assemblée délibérante chaque année lors du vote du budget (ou lors du vote d'une décision modificative ou d'un budget supplémentaire). Une mention est portée sur la maquette budgétaire (informations générales ; modalités de vote du budget ; III).

Vu la délibération n°2026/CM02/06 en date du 9 mars 2026 portant adoption du budget primitif du budget principal « COMMUNE DE LOIVRE »,

Vu délibération n°2026/CM02/07 en date du 9 mars 2026, portant mise en place de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026,

Considérant la nécessité d'inscrire la mention sur la maquette budgétaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **PORTE** cette mention sur la maquette budgétaire du budget principal COMMUNE DE LOIVRE pour l'exercice 2026.

DE n°2026-CM06-03 – Attribution des subventions aux associations

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Vu la délibération n°2026/CM02/06 en date du 9 mars 2026 portant adoption du budget primitif du budget principal COMMUNE DE LOIVRE,

Considérant l'enveloppe de 13 000 € votée au compte 65748 « Subv.fonct.autres personnes droit privé »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** les subventions aux associations de la façon suivante :

Nom de l'association	
APEGS LB (Amicale des Parents d'Elèves LOIVRE-BERME RICOURT)	500,00 €
Association autonome des Parents d'Elèves collège ST THIERRY	400,00 €
Association Epingle à nourrice	300,00 €
Comité des Fêtes	4 735,44 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle	700,00 €
Coopérative scolaire Ecole primaire	1 000,00 €
La Gymnique LOIVRE COURCY	200,00 €
La Villanelle Chorale	50,00 €
Mission Locale Rurale marnais	1 429,00 €
Nord Champagne Football Club	800,00 €
Société d'Horticulture de l'Arrondissement de Reims	200,00 €
A.D.M.R. (aide à la personne)	500,00 €
Amicale Mermoz de Courcy - section Badminton	200,00 €
Les amis de Bambou	50,00 €
L'Atelier et la Main	150,00 €
TOTAL	11 214,44 €

Informations du Maire :

Information travaux :

- Les travaux de la place de la République ont repris.
- Le feu récompense installé à l'entrée du village sur la RD30 est désormais opérationnel.
- Les travaux de rénovation d'un logement de la gendarmerie ont débuté.
- Le portillon de l'aire de jeux située rue du Général Leclerc a été installé.
- Les travaux relatifs à la mise en place du système de vidéoprotection reprendront prochainement.

Questions diverses :

* **Stéphanie DUFERMONT** :

- À la suite du remplacement de plusieurs candélabres, il est constaté que les modèles installés ne sont pas uniformes dans l'ensemble du village, voire au sein d'une même rue. Il est précisé que le remplacement intégral du mobilier d'éclairage n'est pas nécessaire et représenterait un coût trop important pour la commune.
- Le mur du terrain acquis par la commune au 33 rue de Courcy a été démoli. Il est indiqué que cette ouverture sera conservée afin de créer une liaison piétonne entre la place de la République et l'église.
- Les riverains concernés par les travaux de la place de la République regrettent de ne pas être suffisamment informés de leur avancement. Il est proposé aux habitants qui le souhaitent de participer aux réunions de chantier organisées chaque mercredi.
- Le passage des bus dans la rue de Courcy est signalé comme étant susceptible d'endommager davantage la chaussée, déjà fragilisée par les travaux en cours.
- L'Office de Tourisme du Grand Reims pourra relayer les informations relatives à la Triennale de peinture.
- Une nouvelle taille de la végétation du rond-point de la gendarmerie est nécessaire afin de dégager la visibilité des panneaux de signalisation.

* **Stéphanie AUFRAY** : concernant le repas des aînés, plusieurs habitants pensent que l'événement est annulé. Les invitations seront envoyées fin juin. Une communication sera également réalisée sur les réseaux sociaux et dans le Flash Info.

* **Francesca FRODEFOND** : les plaques du plafond de la petite salle des fêtes, endommagées lors des infiltrations d'eau, n'ont pas encore été remplacées. Les dalles noires restent visibles.

* **Aurélia BOURGUIGNON** :

- Le fleurissement printanier du village a été réalisé entre le 9 et le 20 mai avec la participation du Comité de fleurissement et du Conseil Municipal des Jeunes.
- Le prochain Flash Info est en cours de finalisation. Il sera achevé pour le 15 juin, puis distribué dans les boîtes aux lettres et affiché dans le village.
- Le concours des jardins fleuris est lancé. Plusieurs inscriptions ont déjà été enregistrées en mairie.

* **Gladys BLONDELLE** :

Triennale de peinture : Vingt artistes sont actuellement inscrits.

Plusieurs artistes proposeront des projets d'affiches parmi lesquels l'affiche officielle sera sélectionnée.

pour le compte de l'APEGSLB :

- Les habitants n'ont pas été suffisamment informés des restrictions de circulation mises en place à l'occasion du cross.
- Dans le cadre de la kermesse, il sera nécessaire de fermer la rue de l'Église du vendredi à 17 h jusqu'au samedi à 9 h, la remorque utilisée pour l'événement ne pouvant être déplacée avant.
- Il est demandé si le service technique pourra se charger de récupérer le podium auprès du Grand Reims le mercredi précédant la manifestation.

* **Alain HARBULOT** : concernant les décorations de Noël, certaines traversées de rue ne pourront plus être installées, notamment rue de Courcy, les nouveaux candélabres n'étant pas conçus pour supporter ce type de charge.

* **Adrien BRAQUEMART** : il propose d'installer un panneau interactif afin de renforcer la communication municipale. Ce projet pourrait être inscrit au budget 2027, sous réserve des capacités financières de la commune.

* **Cyril RICHARD** : présentation du projet de mise à niveau du système informatique de la mairie. Cette évolution, qui sera prochainement mise en œuvre, vise à renforcer la sécurité informatique et à faciliter l'utilisation des outils numériques par l'ensemble des agents et élus concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 21